



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090008

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 10803
N/REF : 8/09/2024 0H50 C:023638 I:01608
V/REF : Contrat N°010803 du 09/08/2016

**SDC 'Le Calabert'
C/O FONCIA LYON MARCY
Résidence le Diademe
ROUTE DE SAINBEL
69280 MARCY L'ETOILE**

V/REF.IMM. 860
IMMEUBLE : LE CALABERT
4 CHEMIN DU CALABERT
69130 ECULLY

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 4
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M.A. MORAT

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE :
1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 4 CONTAINERS DE 340 LITRES

2 FOIS/AN

OBSERVATION :
CE CONTRAT ANNULE ET REMPLACE NOTRE CONTRAT N 923 EN VIGUEUR

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 150,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090008

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2016 Valeur : 117,1
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 4 containers/1 local v.0	2/AN	173,70	173,70
	TOTAL H.T.			173,70
	T.V.A. a 10,00%			17,37
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>191,07</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.